DEXIA

PROCES-VERBAL

Assemblée générale ordinaire de Dexia SA – 17 mai 2017

Place du Champ de Mars 5 à 1050 Bruxelles
RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296

L'Assemblée générale ordinaire se tient au siège social de Dexia, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles. La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur Robert de Metz, président du conseil d'administration, qui souhaite la bienvenue à tous les participants.

(I) Convocations - Composition du bureau et de l'assemblée

L'Assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément aux dispositions du Code des Sociétés. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées dans :

- Le "Moniteur belge" du 14 avril 2017;
- "De Tijd" du 14 avril 2017;
- "L'Echo" du 14 avril 2017.

Le 14 avril 2017, les convocations ont également été publiées sur le site Internet de la société, et au Luxembourg dans le « Luxemburger Wort ».

Les actionnaires, les administrateurs, le commissaire et les détenteurs de droits de souscription nominatifs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales. Un exemplaire de la brochure de convocation est annexé à ce procès-verbal.

Les exemplaires justificatifs de publication des annonces contenant l'ordre du jour, ainsi qu'un exemplaire de la lettre de convocation ont été remis au bureau.

Conformément à l'article 17 des statuts, le président compose le bureau de l'Assemblée comme suit:

- Monsieur Michel Tison, administrateur de Dexia SA, et Monsieur Koen Van Loo, administrateur de Dexia SA, comme scrutateurs;
- Monsieur Nicolas Dupont, juriste, comme secrétaire.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 16 des statuts relatif aux formalités d'admission à l'Assemblée.

L'identité des actionnaires présents et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de leurs titres, sont mentionnés sur la liste des présences annexée à ce procès-verbal. Cette liste des présences est signée par chacun des actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés.

Elle est arrêtée et signée par les membres du bureau qui ont également reçu les justificatifs de la publication des annonces contenant l'ordre du jour ainsi qu'un exemplaire de la lettre de convocation.

L'identité des détenteurs de droits de souscription se rapportant à l'action Dexia présents à la réunion, ou de leurs mandataires, est mentionnée sur la liste des présences.

Le président de l'Assemblée indique également la présence d'administrateurs de Dexia.

Il indique également que des journalistes, collaborateurs de Dexia et techniciens assistent à l'Assemblée.

(II) Exposés du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué

Messieurs Robert de Metz, président du conseil d'administration, et Wouter Devriendt administrateur délégué effectuent chacun un exposé.

(III) Communication :

(i) du rapport de gestion du conseil d'administration, incluant le rapport de rémunération
(ii) des rapports du commissaire
(iii) des comptes annuels sociaux et consolidés

Le président de l'Assemblée aborde le premier point à l'ordre du jour qui concerne la communication (i) du rapport de gestion du conseil d'administration, (ii) des rapports du commissaire relatif à l'exercice 2016, (iii) ainsi que des comptes annuels et consolidés.

Le rapport de gestion du conseil d'administration (qui inclut le rapport de rémunération), les rapports du commissaire relatif à l'exercice 2016, les comptes annuels et consolidés annexés à ce procès verbal, ont été publiés conformément aux dispositions légales applicables et adressés à tous les propriétaires d'actions nominatives, aux administrateurs et au commissaire. Ils sont également disponibles depuis le 14 avril 2017 sur le site internet de la société. Dès lors, il n'en est pas donné lecture.

(IV) Questions et réponses

Le président de l'Assemblée propose de passer à la séance de "questions-réponses".

Il précise que, conformément à la loi, il sera répondu au nom du conseil d'administration aux questions écrites et orales des actionnaires afin d'éclairer les débats et les votes sur les points à l'ordre du jour.
Il est fait état intégralement des questions écrites adressées par Mr Desplats-Redier, et les réponses apportées sont également lues en séance.

La parole est ensuite donnée à la salle.

Le président invite les participants qui le souhaitent à poser leurs questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée. Il est répondu aux questions.

(V) Les résolutions proposées à l'assemblée générale

Le président de l'Assemblée expose le deuxième point de l'ordre du jour qui concerne les quinze propositions de résolution sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer.

Il explique que le scrutin se fera au moyen d'un système de vote électronique qui fait l'objet d'une brève explication.

Il rappelle que les actionnaires présents ou représentés pourront participer aux votes. Il indique que les votes des actionnaires qui ont voté par correspondance ont été introduits dans la base de données de ce système électronique. Il ajoute que ces votes seront ajoutés aux votes exprimés en séance.

Conformément à la loi, les détenteurs de warrants assistent, le cas échéant, à la réunion, avec voix consultative seulement et ne participent pas au vote.

(VI) Les votes de l'assemblée générale

Le président invite ensuite l'Assemblée générale à passer au vote des quinze résolutions qui lui ont été proposées.

Première résolution:

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2016.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238 988 actions présentes ou représentées, soit 100,00% des voix.

Les votes « contre » représentent 1 action présente ou représentée, soit 0,00 % des voix.

Les abstentions représentent 23 action(s) présente(s) ou représentée(s).

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 013 soit 94,64 % du capital social.

Seconde résolution:

Dexia SA clôture l'exercice 2016 avec un bénéfice de EUR 14,5 millions, en comparaison avec un bénéfice de EUR 57,1 millions lors de la clôture de l'exercice 2015.

Le bénéfice reporté de l'exercice précédent s'élevant à EUR 246,9 millions, il en résulte que le bénéfice total à affecter est de EUR 261,4 millions. Il est proposé d'affecter ce bénéfice au bénéfice reporté.

Après affectation, les réserves seront constituées de :

- Réserve légale : EUR 50 millions
- Réserves disponibles : EUR 272,9 millions
- Bénéfice reporté : EUR 261,4 millions

La résolution est adoptée à la majorité : 29 239 010 actions présentes ou représentées, soit 100% des voix.

Les votes « contre » représentent 1 action présente ou représentée, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 1 action présente ou représentée.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Troisième résolution:

L'Assemblée générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice social 2016 tel que publié dans la Déclaration de gouvernement d'entreprise, section spécifique du rapport de gestion.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238 981 actions présentes ou représentées, soit 99,99% des voix.

Les votes « contre » représentent 30 actions présentes ou représentées, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 1 action présente ou représentée.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 292 390 012 soit 94,64 % du capital social.

Quatrième résolution:

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2016.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238 714 actions présentes ou représentées, soit 99,99% des voix.

Les votes « contre » représentent 30 actions présentes ou représentées, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 268 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Cinquième résolution:

L'Assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice 2016.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238 714 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 30 actions présentes ou représentées, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 268 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Sixième résolution:

L'Assemblée générale nomme définitivement pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 Madame Véronique Hugues, cooptée provisoirement par le conseil d'administration du 15 juin 2016 avec effet au 1er juillet 2016 en remplacement de Monsieur Pierre Vergnes, démissionnaire.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 239 003 actions présentes ou représentées, soit 100,00% des voix.

Les votes « contre » représentent 8 actions présentes ou représentées, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 1 action présente ou représentée.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Septième résolution :

L'Assemblée générale nomme définitivement pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 Madame Alexandra Serizay, cooptée provisoirement par le conseil d'administration du 27 octobre 2016 en remplacement de Madame Françoise Lombard, démissionnaire.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 239 981 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 8 actions présentes ou représentées, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 23 action(s) présente(s) ou représentée(s).

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Huitième résolution :

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Thierry Francq pour une nouvelle période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238736 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 275 actions présentes ou représentées, soit 0,00 % des voix.

Les abstentions représentent 1 action(s) présente(s) ou représentée(s).

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Neuvième résolution :

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Alexandre De Geest pour une nouvelle période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238 981 actions présentes ou représentées, soit 99,99% des voix.

Les votes « contre » représentent 8 actions présentes ou représentées, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 23 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Koen Van Loo pour une nouvelle période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238 736 actions présentes ou représentées, soit 99,99% des voix.

Les votes « contre » représentent 275 actions présentes ou représentées, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 1 action présente ou représentée.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Onzième résolution :

L'assemblée générale propose de renouveler le mandat de Monsieur Bart Bronselaer pour une nouvelle période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238 981 actions présentes ou représentées, soit 100% des voix.

Les votes « contre » représentent 8 actions présentes ou représentées, soit 0 ,00 % des voix.

Les abstentions représentent 23 actions présentes ou représentées.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Douzième résolution :

L'assemblée générale décide de nommer, sous réserve de l'approbation par la Banque Centrale Européenne, Madame Martine De Rouck pour un mandat d'administrateur de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021, en remplacement de Monsieur Paul Bodart, démissionnaire en date du 16 novembre 2016.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 239 003 actions présentes ou représentées, soit 100 % des voix.

Les votes « contre » représentent 8 actions présentes ou représentées, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 1 action présente ou représentée.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Treizième résolution :

L'Assemblée générale confirme en qualité d'administrateurs indépendants au sens de l'article 526*ter* du Code des sociétés, les administrateurs suivants, lesquels répondent à l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par l'article 526*ter* du Code des sociétés :

- Robert de Metz ;
- Michel Tison ;
- Alexandra Serizay ;
- Martine De Rouck ;
- Bart Bronselaer.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238 981 actions présentes ou représentées, soit 100% des voix.

Les votes « contre » représentent 8 actions présentes ou représentées, soit 0,00 % des voix.

Les abstentions représentent 23 action(s) présente(s) ou représentée(s).

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Quatorzième résolution

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire octroyé à la société Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, société représentée par Monsieur Yves Dehogne, et de nommer le cabinet Mazars Réviseurs d'Entreprises, représenté par Monsieur Xavier Doyen, pour effectuer le contrôle légal des comptes conjointement. Ce collège est

nommé pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020. Le montant global des honoraires annuels est de EUR 350.000 octroyés au collège.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 238 988 actions présentes ou représentées, soit 99,99 % des voix.

Les votes « contre » représentent 23 actions présentes ou représentées, soit 0.00% des voix.

Les abstentions représentent 1 action présente ou représentée.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

Quinzième résolution :

L'Assemblée générale confére, à l'administrateur délégué, agissant seul, avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale ordinaire, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet.

La résolution est adoptée à la majorité : 29 239 003 actions présentes ou représentées, soit 100% des voix.

Les votes « contre » représentent 8 actions présentes ou représentées, soit 0,00% des voix.

Les abstentions représentent 1 action présente ou représentée.

Le nombre total d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés s'élève à 29 239 012 soit 94,64 % du capital social.

(VII) Fin de l'assemblée générale ordinaire

En l'absence de demande de parole, le président clôture la séance à 16h15 et remercie l'Assemblée.

Robert de Metz, président

Nicolas Dupont, secrétaire

Koen Van Loo, scrutateur

Michel Tison, scrutateur